

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS1527

présenté par

Mme Le Nabour, rapporteure

à l'amendement n° AS|200 de M. Neuder

ARTICLE 10

Au quatrième alinéa, après le mot :

« lien »,

insérer le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.